

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit.	: Karis 100 CS
Code du produit	: GA 132 C1186
Type de formulation	: Suspension de capsules (CS)
Matière active	: Lamda-cyhalothrine
Numéro d'agrégation	: 10028P/B

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal	: Produit phytosanitaire à usage professionnel. Agriculture.
Utilisation de la substance/mélange	: Insecticide.

**1.2.2. Usages déconseillés**

Pas d'informations disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fournisseur :

GAT Microencapsulation AG  
Gewerbezone 1  
A-2490 Ebenfurth  
T. + 43 - 2624-53922 – F. + 43 - 2624-53922 38  
msds@microencapsulation.at

Distributeur:**CERTIS EUROPE**

270 Avenue de Tervueren  
1150 Bruxelles - Belgique  
T + 32 2 331 38 94 - F + 32 2 331 38 60  
[info@certiseurope.be](mailto:info@certiseurope.be) - [www.certiseurope.com](http://www.certiseurope.com)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Num. d'appel d'urgence	: Certis Carechem 24 Numéro multilingue d'urgence 24 heures: +33 (0) 1 7211 0003 Centre Antipoison Belge: +32 (0) 70 245 245
------------------------	---

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Acute Tox. 4 (Oral)	H302
Acute Tox. 4 (Inhalation)	H332
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Pour le texte complet des phrases H et la signification des classes de danger: voir la rubrique 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Composants dangereux :

lambda-cyhalothrine

Mentions de danger (CLP) :

 H302 + H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) :

 P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
 P261 - Éviter de respirer les aérosols.  
 P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P284 - [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.  
 P301 - EN CAS D'INGESTION:  
 P312 - Appeler un médecin en cas de malaise.  
 P330 - Rincer la bouche.  
 P391 - Recueillir le produit répandu.  
 P501 - Éliminer le contenu / le conteneur dans un site de stockage approprié conformément aux réglementations locales et nationales.

Phrases EUH :

 EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.  
 EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

## 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable.

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
lambda-cyhalothrine	(n° CAS) 91465-08-6 (Numéro CE) 415-130-7 (Numéro index) 607-252-00-6	10,8	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 2 (Inhalation:dust,mist), H330 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Hydrocarbures, C10-C13, aromatique, < 1 % naphtalène	(Numéro CE) 922-153-0 (N° REACH) 01-2119451097-39	5 - 10	Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhyl	(n° CAS) 68512-34-5 (Numéro CE) - (Numéro index) -	<5	Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335

Textes des phrases H- et EUH: voir section 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Indications générales	: En cas de troubles ou de symptômes, éviter de renouveler l'exposition et consulter un médecin (lui montrer si possible l'étiquette et la fiche de données de sécurité). Traiter en fonction des symptômes.
En cas d'inhalation	: Amener la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable où elle peut respirer. Consulter un médecin en cas de difficultés respiratoires ou de malaise.
En cas de contact avec la peau	: Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Laver la peau abondamment à l'eau savonneuse. Consulter un médecin en cas d'irritation. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, en maintenant la paupière bien ouverte, pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact et continuer de rincer. Consulter un ophtalmologiste, en cas d'irritation.
En cas d'ingestion	: Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Pas d'information disponible.
Risques	: Pas d'information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Pulvérisation d'eau. Poudre chimique sèche. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ).
Moyens d'extinction inappropriés	: Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: En cas d'incendie, peuvent être libérés des vapeurs et gaz toxiques: composés de chlore, oxydes d'azote, oxydes de carbone, hydrocarbures.
-------------------	--

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu en respectant les distances de sécurité et depuis un endroit protégé. Rester en amont des flammes.
- Ne pas respirer les fumées.
- Eloigner les contenants exposés à l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Sinon les refroidir avec de l'eau pulvérisée.
- Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Ne pas déverser les eaux d'extinction dans les ruisseaux, rivières et lacs ou le réseau d'alimentation souterrain.
- Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.
- Protection en cas d'incendie : Porter un équipement de protection complet contre les produits chimiques et résistant au feu.
- Porter un appareil de protection respiratoire isolant autonome.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Équipement de protection : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8).
- Procédures d'urgence : Évacuer et isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.
- Éviter de respirer les poussières, vapeurs, brouillards et aérosols. Assurer une ventilation adéquate.
- Endiguer la zone de déversement à l'aide de matières absorbantes.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.
- Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface et souterraines, le sol.
- Avertir les autorités en cas de contamination de l'environnement ou les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber le produit déversé avec une matière inerte (sciure, terre, sable...), puis balayer et recueillir le tout dans un récipient approprié et étiqueté pour destruction.
- Netoyer la zone contaminée avec de l'eau et du savon. Ne pas laisser les eaux de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.
- Éliminer en tant que déchet dangereux, conformément à la réglementation nationale ou locale.
- En cas de déversement important : alerter les autorités et endiguer la zone de déversement pour empêcher tout écoulement dans l'environnement.

### 6.4. Référence à d'autres sections

- Voir les rubriques 7 – 8 – 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation : Lire l'étiquette et la FDS avant utilisation.

sans danger

Éviter le contact avec les yeux, la peau, le nez, la bouche ou les vêtements.

Porter un équipement de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8).

Les emballages ouverts doivent être refermés avec précaution et maintenus à l'endroit afin d'empêcher les fuites.

Veiller à assurer une bonne ventilation/aspiration de la zone de travail.

Mesures d'hygiène

: Bien se laver les mains et le visage après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier.

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

Le sol doit être incombustible, imperméable et contenir les déversements (aucune sortie vers l'extérieur).

Conserver hors de la portée des enfants.

Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Tenir à l'écart des sources de chaleur et de la lumière directe du soleil.

Conserver le produit dans son emballage d'origine bien fermé.

Protéger contre le gel.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Insecticide à usage agricole. Se référer à l'étiquette.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune valeur limite d'exposition professionnelle n'est connue. Voir la rubrique 3 « Informations sur les composants ».

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

Une ventilation générale (mécanique) des locaux devrait être satisfaisante afin de maintenir les concentrations de produit dans l'air à un minimum.

Équipement de protection individuelle



Protection des mains

: Porter des gants imperméables, résistants aux produits chimiques en caoutchouc nitrile (certifiés EN 374-3).

Protection des yeux

: Des lunettes de sécurité ou un écran facial (certifiés EN 166).

Protection de la peau et du corps	: Vêtements de protection à manches longues, imperméables et résistants aux produits chimiques. Bottes en caoutchouc-nitrile.  Le port d'un vêtement de travail en coton/polyester (35%/65%) avec un grammage d'au moins 230 g/m <sup>2</sup> et avec traitement déperlant est recommandé.
Protection des voies respiratoires	: Porter un masque respiratoire approprié pour les poussières / vapeurs organiques.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit.  Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.  Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer.  Nettoyer régulièrement les équipements, les locaux et les vêtements de travail.  Les tenues de travail doivent rester sur la zone de travail et entreposées séparément des tenues de ville.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	: Tout déversement dans l'environnement doit être évité.  Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Beige.
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 5.5 (20°C)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: >104 °C
Point d'éclair	: >100 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1.06 g/cm <sup>3</sup> (20°C)
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octanol / eau	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 150 mPa.s (20°C)
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

N'est pas explosif et ne présente pas de propriétés oxydantes.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif par inhalation et par ingestion.

Karis 100 CS	
DL50 orale rat (femelle)	> 300 - 2000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	2.78 mg/l/4h

Irritation : Non irritant pour la peau de lapin.  
Non irritant pour les yeux de lapin.

Corrosivité : Non classé

Sensibilisation : Non sensibilisant pour la peau de cobaye.

Toxicité à dose répétée : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Mutagénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Karis 100 CS	
CL50 Poissons ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )	0.0151 mg/l (96h)
CE50 Daphnia	0.043 mg/l (48h)
ErC50 Algues ( <i>Desmodesmus subspicatus</i> )	23.84 mg/l (96h)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**12.6. Autres effets néfastes**

Autres effets néfastes : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Indications générales : Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même.  
Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.

Produit : Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Emballage : Réemploi de l'emballage interdit.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADN / IMDG / ICAO / IATA

**14.1. Numéro ONU**

N° ONU : UN 3082

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Désignation officielle pour le transport : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (lamda-cyhalothrine)

UN proper shipping name : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (lamda-cyhalothrine)

Description document de transport : UN 3082 MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (lamda-cyhalothrine), 9, III

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe (ONU) : 9

Classe (IATA) : 9 - Marchandises dangereuses diverses.

Étiquettes de danger (ONU) : 9

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage : III (Matières faiblement dangereuses)

**14.5. Risques environnementaux**

Dangereux pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Oui

Étiquettes de danger :



**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
**14.6.1. Transport par voie terrestre**

Code danger (code Kemler) : 90

Code de classification : M6

Panneaux orange :



Dispositions spéciales : 274, 335, 601

Catégorie de transport : 3

Code de restriction concernant les tunnels : E

Quantités limitées : 5L

Quantités exceptées : E1

**14.6.2. Transport maritime**

Numéro EmS : F-A,S-F

**14.6.3. Transport aérien**

Pas de dispositions supplémentaires aux sections ci-dessus.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

**SECTION 15: Informations réglementaires**
**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
**15.1.1. Réglementations EU**

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

**15.1.2. Directives nationales**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**SECTION 16: Autres informations**

Textes des phrases H- et EUH:

Acute Tox. 2 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 2
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2

STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312	Nocif par contact cutané
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*